

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DVC-BIB-2017-008
Direction de la vie communautaire
Service des bibliothèques et des lettres
Objet : Résolution d'intention de renouvellement de l'Entente de développement culturel pour 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications
Date : 30 mars 2017

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

Par sa résolution CV-2017-01-32, le conseil de la Ville a conclu l'Entente de développement culturel 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) concernant le développement culturel de Lévis. Cette entente prendra fin le 31 décembre 2017.

L'Entente de développement culturel 2017 prévoit la mise en commun, par les deux parties, de ressources totalisant 200 500 \$, aux fins de l'atteinte de certains objectifs de la Politique culturelle de Lévis et dans le respect du cadre de référence du MCC pour la conclusion d'une Entente de développement culturel. La participation financière de la Ville de Lévis est de 129 000 \$ et celle du MCC est de 71 500 \$. Pour la première fois, un autre partenaire s'ajoutait à l'Entente, l'organisme le Tremplin, pour une contribution de 6 700 \$ portant la somme totale de l'Entente à 207 200 \$. Le taux de la participation financière du MCC était demeuré le même que dans la précédente Entente, soit 34 %.

Le comité de suivi de l'Entente de développement culturel, formé de trois gestionnaires de la Ville de Lévis et de deux représentants de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MCC, a entrepris, à la mi-mars, les discussions pour le renouvellement de l'Entente de développement culturel pour 2018.

Lors de la première rencontre du 23 mars dernier, le ministère de la Culture et des Communications a informé les représentants de la Ville de Lévis siégeant au comité de gestion de l'Entente de développement culturel, des nouvelles orientations pour l'Entente de développement culturel.

Les représentants de la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MCC ont confirmé l'intention de leur ministère de renouveler l'Entente de développement culturel pour 2018-2020 au montant de 242 000 \$ pour les projets admissibles à ce programme. Cette aide financière se traduit par une hausse de 9 160 \$ par année par rapport à leur contribution à l'Entente 2017. Ainsi, l'Entente de développement culturel totaliserait 209 660 \$ en 2018, avec une participation financière de 80 660 \$ de la part du MCC et de 129 000 \$ de la part de la Ville de Lévis. Il en serait de même pour les années 2019 et 2020. Le MCC accepte de revenir à une entente triennale, ce qui n'avait pas été possible en 2016 et 2017. Une entente sur trois ans facilite grandement les suivis administratifs et la mise en place des actions retenues. Finalement, le MCC demande que la Ville de Lévis signifie son intérêt avant le 15 mai 2017.

Afin de procéder au renouvellement de l'Entente de développement culturel, le MCC demande à la Ville de Lévis de signifier son intérêt à renouveler l'Entente pour les années 2018-2020 et de confirmer sa participation financière.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

N/A

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| • Confirmation au MCC de notre intention de renouveler l'Entente de développement culturel pour 2018-2020 | CV 24 avril |
| • Annonce par le MCC de l'Entente de développement 2018-2020 | mai 2017 |
| • Signature de l'Entente de développement culturel 2018-2020 | juin 2017 |

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2017-2018-2019)

Coûts/revenus	Impacts	2017	2018	2019
Revenus			80 660\$	80 660\$

Subvention du MCC
Dépenses
Projets admissibles

209 660 \$ 209 660 \$

Conformément au règlement RV-2016-16-00 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 01-383-00-004, la famille de postes 02-791-xx-xxx

Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____

Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____

Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2017 _____ 2018 _____ 2019 _____
Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : Entente de développement culturel, 38,5 %

Signature du responsable d'activité budgétaire Steeleford Date : 2017 / 03 / 30

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

La présente FPD doit être à l'ordre du jour du CV du 24 avril de manière à confirmer l'intention de la Ville de Lévis de renouveler l'Entente de développement culturel 2018-2020 et de confirmer sa participation financière à ladite Entente.

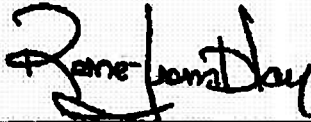
PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Marie Légaré, conseillère à la culture	29 mars 2017	Projets admissibles pour les arts et la culture
Hélène Jomphe, chef du Service des comités d'urbanisme et du milieu bâti	29 mars 2017	Projets admissibles pour le patrimoine bâti et l'archéologie

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de signifier l'intérêt de la Ville de Lévis à renouveler l'Entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de confirmer que la contribution financière de la Ville de Lévis sera de 129 000 \$ pour chacune des années 2018-2019-2020.

Liste des pièces jointes : Lettre du MCC adressée au maire

Préparé par : <u>Suzanne Rochefort</u>		Titre d'emploi : <u>Chef du Service des bibliothèques et des lettres</u>	
Recommandé par :			
<u>S. Rochefort</u>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <u></u>		Date : <u>30 / 03 / 2017</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 17,04,05



Lévis, le 4 avril 2017

Monsieur Gilles Lehouillier
Maire
Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Le ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, a annoncé le 2 avril dernier que des sommes seraient disponibles afin de conclure des ententes de développement culturel triennales dès 2017-2018.

Votre ville ayant conclu une entente de développement culturel avec le Ministère au cours des dernières années, nous pensons important de vous informer des orientations qui seront privilégiées pour la prochaine séquence du programme d'Aide aux initiatives de partenariat, soit :

1. Les prochaines ententes dont le ministère conviendra devront comporter un menu d'actions couvrant une période de trois ans.
2. Il n'est pas prévu de convenir de nouvelles ententes avant le printemps 2020.
3. Les partenaires signataires devront faire connaître formellement leur volonté de s'engager dans une entente par le biais d'une résolution qui doit nous parvenir au plus tard d'ici la mi-mai 2017.

Au cours des prochains jours, la conseillère de la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches responsable du suivi des dossiers avec votre ville entrera en communication avec la personne responsable des dossiers culturels au sein de votre administration, afin de connaître vos intentions au regard de cette offre de collaboration. Si votre ville souhaite renouveler un partenariat en culture avec le Ministère, il sera alors important d'entreprendre dans les meilleurs délais les échanges pour convenir des modalités de la prochaine entente. Le menu de l'entente devra être complété et accompagné de la résolution de la municipalité pour être soumis aux autorités du ministère à la mi-mai.

... 2

Nous sommes conscients que cette démarche de conclusion de nouvelles ententes exigera des efforts concertés pour les prochaines semaines. L'adoption d'un tel échéancier découle de la prise en compte de différents facteurs, notamment le fait qu'il aurait été difficile de procéder à l'élaboration des ententes dans le contexte électoral qui prévaudra à l'automne 2017.

En terminant, nous souhaitons rappeler l'importance de la contribution des partenaires du milieu à l'essor de la culture, celle-ci étant un gage de mieux-être des citoyens et des communautés.

Vous assurant de notre collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

La directrice,


Dominique Malack